

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation : 14/11/2022
Membres :
En exercice <input type="text" value="19"/>
Présents : <input type="text" value="17"/>
Votants : <input type="text" value="18"/>
Date d'affichage : 22/11/2022
Date de publication : 22/11/2022

Le 21 novembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES, Josette VALLAU et Aurore VERDIER

Était représentée : Nathalie KATSAMANTOU par Tovo RABEMANANTSOA

Absent : Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Vincent NEVOT

DÉLIBÉRATION N° 2022-97

OBJET : Avenant n° 1 au marché public de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile

Par délibération n° 2021-47 du 12 juillet 2021, le Conseil Municipal a confié à l'entreprise Albert Restauration le marché public de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile.

Étant donné le contexte actuel de forte hausse des prix, notamment des matières premières et alimentaires, Albert Restauration propose une révision des prix de 6,03 % selon les indices INSEE en vigueur. Appelée à négocier, l'entreprise a accepté de limiter cette augmentation à 4 %.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant n° 1 relatif au marché public de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile concernant une révision des prix de 4 % selon l'annexe jointe,

- d'adopter à compter du 1^{er} septembre 2022 le bordereau des prix suivant :

	Prix HT en €uros au 31/08/2022	Prix HT en €uros au 01/09/2022
DJ MATERNELLE	3,48	3,62 €
DJ PRIMAIRE	3,48	3,62 €
DJ ADULTE	3,87	4,02 €
PIQUE NIQUE	3,07	3,19 €
GOUTER	0,39	0,41 €
DJ PORTAGE	3,87	4,02 €

- d'autoriser Mme le Maire à signer cet avenant n° 1 et toutes pièces aff

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 21 novembre 2022

Le Maire

Anne-Marie CAUSSÉ

Le secrétaire de séance

Vincent NEVOT